

DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PARTICULIÈRES ET
AUDITIONS PUBLIQUES
SUR LE PROJET DE LOI no 57,

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES HEURES ET JOURS D'ADMISSION
DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
À
LA COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

PAR
L'ASSOCIATION DES MARCHAND DÉPANNEURS ET ÉPICIERS DU QUÉBEC

LE 7 DÉCEMBRE 2006

HEURES ET JOURS D'ADMISSION DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX

L'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec (AMDEQ) regroupe plus de 1000 propriétaires de dépanneurs et d'épicerie au Québec, tous des détaillants indépendants. L'AMDEQ est donc très bien placé pour parler au nom de l'ensemble des dépanneurs indépendants. Nous existons depuis 23 ans et l'un de nos mandats est de défendre les intérêts économiques de nos membres. Comme les dépanneurs seront encore une fois un des intervenants les plus touchés par votre projet de loi, l'AMDEQ se devait de vous sensibiliser aux problèmes que vivent les dépanneurs dans ce dossier; problèmes qui ont plutôt été ignorés par le gouvernement jusqu'à maintenant.

MISE EN SITUATION

L'adoption en 1992 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux a été l'amorce de bien des maux pour l'ensemble des dépanneurs indépendants.

Effectivement, dans les années qui suivirent, un nombre très important de dépanneurs ont soit fermé leurs portes ou déclaré faillite suite à une importante baisse de leur chiffre d'affaires. Selon des chiffres de votre ministère datant de 2003, le nombre de dépanneurs est passé de 15,000 à 7,000 en l'espace de 10 ans. Depuis, ce chiffre est continuellement à la baisse. Selon certaines de nos données, plus ou moins 150 dépanneurs ferment leurs portes chaque année. La loi de 1992, plus particulièrement la règle des quatre employés, règle qui dans les faits devait protéger les petites surfaces, est la principale cause de cette hémorragie.

À l'entrée en vigueur de la loi actuelle, en 1992, la majorité des grandes chaînes d'alimentation fermaient leurs portes à 21 h en soirée. Avec les années, ces dernières, en utilisant la règle des 4 employés, ont prolongé leurs heures d'ouverture pour fermer à 22 h, et même à l'occasion, à 23 h. On remarque également que les grandes chaînes d'alimentation ouvrent de plus en plus leurs portes les jours de congé férié, et ce, encore une fois en utilisant la règle des 4 employés qui leur en offre la possibilité. Nous considérons qu'en agissant ainsi, les grandes chaînes jouent aux dépanneurs et s'accaparent d'une part importante des ventes dites de « dépannage » réduisant ainsi les parts de marché des dépanneurs de quartier.

Le débat actuel sur les heures d'ouverture nous a surpris, car rien n'était à l'agenda du gouvernement concernant ce dossier et le ministre avait mentionné à plusieurs reprises qu'il n'était nullement intéressé à rouvrir la loi.

La croisade des grandes chaînes d'alimentation a forcé tous les intervenants à prendre position. Bien entendu, l'AMDEQ, dont les membres ont été les grands perdants dans le passé, ne pouvait laisser passer l'occasion de faire valoir les intérêts de ses membres.

LA RECHERCHE D'UN CONSENSUS

L'AMDEQ est prête à faire preuve de bonne volonté et d'ouverture afin de satisfaire les consommateurs. Par contre, il n'est pas question que les petits détaillants soient encore les seuls à donner dans ce dossier. Considérant les statistiques précédentes, nous avons déjà trop donné. Notre ouverture à de possibles modifications à loi sur les heures et jours d'ouverture des commerces n'est pas sans condition.

L'AMDEQ s'est dit d'accord avec un assouplissement de la loi qui permettrait aux grandes surfaces de servir adéquatement leurs clientèles, et ce, sans restriction quant au nombre d'employés les soirs de fin de semaine. En contrepartie, nous entendons réaliser certains gains sur d'autres aspects de la loi comme les heures de fermeture, les jours fériés et la règle des 4 employés.

Notre position initiale dans ce dossier était la fermeture des grandes chaînes d'alimentation à 21 h, et ce, 7 jours sur 7, ainsi que 7 congés fériés par année. Par contre, comme l'obtention d'un consensus était la condition fixée par le ministre pour une réouverture de la loi, l'AMDEQ a modifié plusieurs fois sa position pour en arriver à un quasi-consensus avec les grandes surfaces. Nous avons donc été à l'écoute de leurs demandes.

Les grandes surfaces nous ont laissé entendre, dans le cadre de débats publics, qu'elles n'étaient nullement intéressées à fermer leurs portes à 21 h en semaine, et ce, compte tenu du nombre de transactions entre 21 h et 22 h. Elles nous ont mentionnée par contre, qu'elles pourraient considérer acceptable de fermer leurs portes à 22 h, les soirs de semaines et à 21 h, la fin de semaine. Quant aux congés fériés, les grandes chaînes sont prêtes à en reconnaître 4 par année.

Compte tenu des déclarations publiques des grandes chaînes d'alimentation, la coalition des petites surfaces, dont fait parti l'AMDEQ, vous a transmis dernièrement une proposition qui a de bonnes chances de faire consensus entre plusieurs intervenants. Cette proposition ferait en sorte que les heures d'ouverture des grandes surfaces se limiteraient de 7 heures à 22 heures du lundi au vendredi et de 7 heures à 21 heures le samedi et dimanche, et ce, sans limite quant au nombre d'employés. Cette proposition inclut également cinq jours fériés par année soit Noël, le Jour de l'an, Pâques, la St-Jean Baptiste et la Confédération.

En plus de régler la problématique que vivent les consommateurs se présentant dans les grandes surfaces sur les heures de pointe la fin de semaine, nous croyons que cette proposition a de très bonnes chances de faire consensus entre tous les autres intervenants.

Notez que notre proposition aurait également pour effet de **mettre fin à la règle des quatre employés**. Règle, qui à notre avis, est plus ou moins respectée par les grandes chaînes d'alimentation, et plus ou moins contrôlée et contrôlable par le gouvernement.

Après 22 h en semaine et 21 h en fin de semaine, les dépanneurs seraient les seuls à être ouvert prenant ainsi la relève des grandes chaînes pour desservir les consommateurs. Ce faisant, les petits détaillants évolueraient dans un environnement commercial qui leur permettrait de redynamiser leurs opérations et qui leur offrirait de meilleures chances de rentabiliser leur commerce et préserver leur existence.

Les propriétaires dépanneurs opèrent des entreprises de service et ils sont à l'écoute des consommateurs. Ils sont à même de faire preuve de dynamisme et d'initiative pour satisfaire les besoins de leurs clients. Ils ont tout ce qu'il faut pour prendre la relève des grandes chaînes et desservir adéquatement les consommateurs après 22 h. Il faut laisser aux dépanneurs l'opportunité « de dépanner » les consommateurs en fin de soirée et durant la nuit.

LES CONSOMMATEURS

Depuis le début de ce débat, plusieurs intervenants cherchent à parler au nom des consommateurs. Il est évident qu'ils se sont fait entendre par le biais de la campagne menée par les grandes chaînes d'alimentation. Ils ont été entendus et c'est pourquoi, l'AMDEQ, comme tous les autres intervenants impliqués, reconnaît la problématique sur les heures de pointe la fin de semaine.

Cela dit et à notre connaissance, jamais les consommateurs n'ont démontré de l'intérêt à voir les grandes chaînes d'alimentation ouvertes 24h/24h, 365 jours par année. Lors d'un récent débat public sur les heures d'ouverture auquel nous participions, le porte-parole de l'Union des consommateurs, organisme bien placé pour parler en leur nom, mentionnait que l'ouverture des grandes chaînes d'alimentation la nuit ne faisait pas parti de leurs revendications. Il mentionnait également qu'il désirait et favorisait un environnement commercial qui assurerait la survie et l'existence des petits commerçants au côté des grandes surfaces. Si vous persistez à aller de l'avant avec votre projet de loi, un nombre de plus en plus élevé de dépanneurs sera condamné à fermer leurs portes.

À défaut de se répéter, les propriétaires de dépanneurs sont des petits entrepreneurs dynamiques soucieux de satisfaire et de s'adapter aux besoins des consommateurs. Nous sommes convaincus qu'ils sont à même de satisfaire adéquatement les demandes des consommateurs tard en soirée et durant la nuit.

Nous avons donc de la misère à saisir votre acharnement à vouloir absolument que les grandes chaînes soient ouvertes 24 h sur 24, surtout que la problématique qui demande à être corrigée ne se situe que sur les heures de pointe la fin de semaine.

Dernier point que nous aimerions vous mentionner, nous sommes convaincus que vous trouverez un plus grand nombre de consommateurs, soucieux de la survie de leurs dépanneurs de quartier, que de consommateurs, soucieux d'acheter un morceau de viande en plein milieu de la nuit.

CONCLUSION

L'AMDEQ s'est impliqué dans ce dossier en toute bonne foi et a fait preuve d'ouverture afin d'en arriver à un consensus qui pourrait être acceptable pour tous, mais nous ne pouvons en dire autant du gouvernement.

Nous déplorons les hésitations et les revirements du ministre dans ce dossier. Vous aviez promis que toutes modifications à la loi se feraient suite à un consensus entre tous les partenaires de l'industrie. Nous croyons que nous sommes prêts du but et que rien ne justifie une décision rapide, arbitraire et imposée telle que celle que vous semblez vouloir prendre.

En agissant ainsi, vous réglez effectivement la problématique des consommateurs les fins de semaine mais vous niez carrément les revendications légitimes des dépanneurs et des travailleurs de l'industrie. Vous ne pouvez gérer et prendre des décisions qui ont des impacts importants pour d'autres acteurs de l'industrie sans tenir compte de leurs positions.

Pour ces raisons, nous déplorons et n'appuierons pas votre projet de loi. Nous croyons par contre qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire. Ça fait quinze ans que nous vivons avec cette loi et l'approche des fêtes n'est pas une raison valable pour prendre une décision précipitée dans ce dossier. Nous vous demandons de reconsidérer votre position et de laisser le temps à la négociation.

Comme tous les intervenants sont d'accord pour corriger la problématique de la fin de semaine et qu'il y existe un esprit d'ouverture pour en arriver à un consensus sur les autres points de la loi, nous vous demandons de faire une trêve pour quelque temps et de créer une table de concertation pour ficeler les détails d'un consensus qui répondrait aux attentes de tous. Vous ne pouvez nous refuser ce à quoi vous vous étiez engagé il y a quelques semaines. Vous devez favoriser l'atteinte d'un consensus.

Les détaillants indépendants sont des petits entrepreneurs dynamiques soucieux de rentabiliser leur commerce et aussi de satisfaire les consommateurs. Ils veulent survivre, mais pour ce faire, il faudrait peut-être que le gouvernement tienne compte, non seulement des intérêts des grandes chaînes, mais aussi de la réalité et des problèmes auxquels les petits détaillants font face.

Les dépanneurs veulent prospérer au même titre que les grandes entreprises commerciales. Les quelque 6000 dépanneurs du Québec sont des acteurs économiques importants qui ont leur place, et ce, en plus d'être générateurs de plusieurs dizaines de milliers d'emplois. Arrêtons de toujours favoriser la grande entreprise et à l'occasion pensons aux petits commerçants.

Nous espérons toujours que le ministre favorisera une approche consensuelle pour modifier la loi sur les heures et jours d'admission plutôt qu'une décision arbitraire comme celle qui nous est proposée; décision qui déplaît énormément à plusieurs des acteurs dans ce dossier.

Yves Servais
Directeur adjoint
AMDEQ